Pension alimentaire fille majeure

Par daba1971

Bonjour,
Je payais jusqu'à présent une pension alimentaire pour ma fille à sa mère car elle habitait avec elle.
Ma fille qui vient d'avoir 18 ans souhaite prendre un appartement seule.
Puis-je sans demander l'autorisation au jaf verser cette pension directement à ma fille au lieu de sa mère ?
Merci

Par Indigo

Bonjour daba1971

Ouvrir le lien suivant, pour avoir réponse à votre interrogation :

https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/peut-on-verser-directement-pension-alimentaire-enfant-devenu-majeur#:

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Le jugement fait foi, donc même si la jeune fille habite un appartement seule, la pension est toujours due tel le jugement .
Si vous voulez modifier le jugement, il faut passer devant le JAF qui étudiera les arguments de chacun .
Si elle a un appartement pour faire ses études , mais que c'est toujours la mère qui assume la majorité de ses frais, il n'y aucune raison que la pension soit versée dans les mains de l'enfant .
Il vous faudra prouver la situation de votre enfant .